



Les énoncés au conditionnel 'journalistique': un cas particulier de style indirect libre ?

Jean-Marie Merle

► To cite this version:

Jean-Marie Merle. Les énoncés au conditionnel 'journalistique': un cas particulier de style indirect libre ?. Bulletin de la Société de stylistique anglaise, Société de stylistique Anglaise, 2004, Stylistique et énonciation: le cas du discours indirect libre (spécial), pp.229-248. <hal-00378856>

HAL Id: hal-00378856

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00378856>

Submitted on 27 Apr 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les énoncés au conditionnel « journalistique » : un cas particulier de Style indirect libre ?

Jean-Marie Merle*

The question posed in the title is whether the French so-called ‘journalistic’ conditional is a mark of free indirect speech. Another problem dealt with in this paper is the translation of the journalistic conditional into English. The French conditional is usually described as a combination of future tense and imperfect, which it is not, even though there *are* family resemblances between future and conditional. The morphology of French present-day conditional is the result of the fusion of the markers **-R-** of the infinitive, and of *avoir / have* in the *imperfect*. This study is based on the assumption that no grammatical markers are meaningless and my hypothesis will be that the French conditional can be read as follows : validation of the predicative relation is explicitly *virtual* (role or **-R-**, marker of the infinitive), and localized on a *tuncal* plane (role of **-ais**), *i.e.* on a plane disconnected from the *nuncal* coordinates. This description seems to apply to all uses of French conditional. The journalistic conditional is used to *virtualize* and *tuncalize* uncertain facts, or facts gathered from unreliable sources. Prospect of validation is not relevant here, and this is the reason why *would + V* cannot be used to translate the French journalistic conditional. The orientation to be expressed is not towards validation but the exact reverse, *i.e.* away from validation, as the journalist needs to decline responsibility for the reported statement.

Cet article¹ porte sur un phénomène mineur : les énoncés construits autour d’un conditionnel journalistique – en français, donc – sont-ils un cas particulier de style indirect libre ?

Les exemples proposés ici s’accompagneront le plus souvent de leur traduction en anglais, pour deux raisons : la traduction du conditionnel journalistique est un problème épineux, d’une part – ce conditionnel ne se traduit jamais en anglais par *would + V* –, et, d’autre part, la mise en regard des deux langues permet d’obtenir deux éclairages différents sur ce phénomène.

* Université de Provence, CNRS, Laboratoire Parole et Langage, UMR 6057, jmmerle1@aliceadsl.fr

¹ J’adresse ici tous mes remerciements à Marie Loiseau et à Laurence Rosier pour leurs remarques.

1. Présentation sommaire du conditionnel journalistique

Le conditionnel dit « journalistique » s'emploie pour présenter un contenu de discours rapporté – on l'appelle également pour cette raison *conditionnel de reprise* – tout en signalant une prise de distance par rapport à ce contenu de discours – on le nomme aussi pour cette raison *conditionnel de précaution*.

Exemple-type :

1. Le président **envisagerait** un référendum sur la question.

1.1. Remarques liminaires

La première remarque sera que la distinction entre discours représenté et discours rapporté, primordiale en littérature, n'est plus guère pertinente dans les énoncés construits autour d'un conditionnel journalistique. Il y a normalement bel et bien eu émission préalable d'un contenu de discours, oral ou écrit, ne serait-ce que sous la forme d'une rumeur ou d'une dépêche. Pour cette raison, le conditionnel journalistique est présupposant : il présuppose, en tant que conditionnel de reprise, l'existence d'un construit référentiel préalable (*Je fais état de tel ou tel contenu de discours auquel j'ai eu accès par ouï-dire*). Si cet emploi du conditionnel est principalement connu sous le nom de *conditionnel journalistique*, c'est parce que le journaliste est fondamentalement énonciateur-rapporteur et qu'il est à ce titre l'utilisateur prototypique de ce conditionnel. C'est aussi pour cette raison que les exemples proposés ici sont issus d'un corpus de presse. On ajoutera néanmoins que, si l'emploi du conditionnel journalistique présuppose une construction référentielle préalable, il ne garantit en rien que la référence rapportée n'ait été inventée de toutes pièces, à un stade d'énonciation antérieur ou au stade de l'énonciation-origine (tel est le cas, avouons-le, de l'exemple-type 1).

Par ailleurs, on remarquera que la question de savoir quelle a été la formulation première n'est guère pertinente non plus : on a affaire le plus souvent à des propos de seconde main, des propos rapportés, certes, mais rapportés en substance. C'est pour cette raison que l'on parle ici plus volontiers de contenu de discours rapporté que de discours rapporté. Enfin, le conditionnel journalistique s'emploie systématiquement pour signaler une incertitude quant à la véracité du contenu de discours rapporté ou, plus radicalement, une mise en doute.

On ajoutera que l'interprétation du conditionnel, exactement comme l'interprétation des plans d'énonciation, la mise en place des coordonnées énonciatives ou l'élaboration de la structure thématique, relève de la grammaire textuelle et non de la grammaire de la phrase. D'où la longueur des exemples et la difficulté d'en proposer en nombre suffisant.

1.2. Caractéristiques (*antéisagoge 1*)

Dans l'exemple-type (1) (*Le président envisagerait un référendum sur la question*), le conditionnel ne correspond nullement à une prédiction et il ne saurait se comprendre comme un « futur dans le passé ». La glose de cet exemple n'est en aucun cas 1' :

(1') ???*On a dit (à un moment donné) que le président envisagerait (à un moment ultérieur)...

Mais cet exemple ne se comprend pas non plus comme l'apodose d'un système hypothétique. Il n'y a ici ni hypothèse, ni relation d'implication entre une éventuelle protase et la proposition contenant ce conditionnel. La glose de cet exemple ne sera dès lors pas non plus 1'' :

(1'') Le président envisagerait un référendum sur la question ???*si ... (???*si l'opinion lui était favorable... / ???*s'il avait le temps de s'en occuper...)

La glose que l'on retiendra ici sera la suivante (1''') :

(1''') *A ce que l'on dit – et je rapporte ces propos sans en avoir vérifié l'exactitude –, le président envisage...*

L'inadéquation de (1') et de (1''), d'une part, et l'adéquation de (1'''), d'autre part, permettent de rappeler :

- que si le conditionnel journalistique n'est ni futur dans le passé, ni soumis à condition, le conditionnel français peut et doit se décrire en dehors de cette dichotomie ;
- que l'*orientation vers la validation* du contenu propositionnel noué autour d'un conditionnel fait partie du sémantisme commun exploité en 1' (« futur dans le passé ») et en 1'' (apodose) – solutions inadéquates pour gloser (1) – mais que cette orientation n'est plus pertinente en 1''' – glose adéquate de (1) ;
- que cette *orientation vers la validation*, bien qu'elle soit assurément compatible avec le sémantisme du conditionnel français, ne saurait en conséquence faire partie de son invariant ;
- et que la difficulté propre à la traduction en anglais du conditionnel français tient précisément à ce que cette orientation vers la validation dépend étroitement de l'interprétation du conditionnel en fonction du contexte dans lequel il apparaît, alors qu'elle est toujours vérifiée dans les emplois de *would + BV*.

2. Conditions d'emploi du conditionnel journalistique : source implicite, source explicite

Puisque l'on a affaire à un contenu de discours rapporté, la problématique de la source est nécessairement pertinente, et l'on peut même se demander si ce n'est pas l'absence de source identifiable qui justifie l'emploi du conditionnel journalistique. Il est fréquent que la source ne soit pas mentionnée (§ 2.1), ou que l'on ait affaire à des sources diffuses

(§ 2.2) et multiples (§ 2.3), certes, mais la source peut également être connue et précisée (§ 2.4).

2.1. *Aucune mention de source*

2a. Avec un salaire moyen de 30 euros par mois, les Moldaves subissent toutes les pénuries. L'opposition prône la réunification avec la Roumanie. Mais Bucarest, qui veut intégrer l'OTAN à l'automne, essaie d'éviter tout conflit. Pourtant, l'émigration des Moldaves pose des problèmes aussi bien à la Roumanie qu'à l'Europe. Environ un million de Moldaves **seraient partis** travailler dans les pays européens, le plus souvent clandestinement. (*Le Monde*, 3.4.2002)

2b. Even so, Moldovan emigration has become a headache not only for Romania but for Europe as a whole. About one million Moldovans **are believed to have left** the country to seek employment in Europe, mostly as illegal workers. (Trad. Peter Graham, *TGW*, 11-17.4.2002)

Dans l'exemple 2a, l'emploi du conditionnel journalistique (*seraient partis*) se justifie en partie par le fait que les propos rapportés ne sont attribuables à aucune source en particulier, mais aussi par le fait que ces propos contiennent une approximation invérifiable (*Environ un million de Moldaves*). L'emploi du conditionnel permet à l'énonciateur-origine² de signaler que cette approximation n'est pas de son fait, et que, en l'occurrence, il n'est qu'énonciateur-rapporteur.

La traduction en anglais (2b), sans apporter la moindre précision quant à la source, comporte une diathèse passive (*S are believed to have Ven*), qui permet d'appuyer sur le support du sujet (*About one million Moldovans*) un prédicat (*are believed to have left the country to seek employment in Europe*) à rattacher à une source, siège de subjectivité (cf. le sémantisme de *believe*), autre que l'énonciateur-origine, mais qui demeure implicite. Le sémantisme de la notion *believe* ne reflète pas uniquement la subjectivité de l'approximation (d'aucuns croient que...) : il contribue à traduire, associé à la diathèse passive, le caractère invérifiable / non vérifié de l'estimation.

Rappel : ce critère – **non vérifiable / non vérifié** – a été retenu ci-dessus (§ 1.2) comme l'une des caractéristiques des énoncés noués autour d'un conditionnel journalistique (cf. la glose-type 1'' : ... *et je rapporte ces propos sans en avoir vérifié l'exactitude...*).

2.2. *Source mentionnée mais source intermédiaire implicite*

3a. Le leader des mineurs **aurait expliqué** que les députés allaient « démissionner » le président. (*Le Monde*)

3b. The miners' leader **is said to have told them** that the deputies were going to force Iliescu to step down. (*The Guardian Weekly*)

L'énoncé 3 ne se construit pas sur deux mais sur trois plans d'énonciation différents. Le sujet (*Le leader des mineurs*) est bien source

² On nomme ainsi l'énonciateur sur lequel est indexé l'énoncé fini auquel le lecteur a accès et qui constitue pour cette raison un énoncé-origine.

explicite du contenu de discours rapporté dans la complétive (*que les députés allaient « démissionner » le président*), mais le conditionnel (*aurait expliqué*) signale que l'énonciateur-origine n'a pas eu accès directement à l'acte d'énonciation dont il fait état. On a ainsi affaire à un plan d'énonciation intermédiaire, dont les coordonnées demeurent implicites. Le seul indice de l'existence de ce plan intermédiaire est le conditionnel, qui a par ailleurs pour fonction de signaler le caractère invérifiable (selon l'énonciateur-origine) de l'acte d'énonciation rapporté.

En anglais, le procédé de traduction (3b), hormis le choix lexical du verbe (*say*), est le même qu'en 2b : le recours à la diathèse passive (*S is said to have told them*) permet de matérialiser l'existence d'un acte d'énonciation intermédiaire, tout en évitant de mentionner la source intermédiaire, anonyme et appelée à rester anonyme.

2.3. Multiplicité explicite des sources

4a. A Bata [Nigeria], la manifestation du 12 **n'aurait tourné** en affrontements sanglants qu'à la suite d'une dispute, a priori anodine, entre un musulman et un chrétien. C'est du moins un point commun entre les multiples versions de l'incident, ce qui accrédite l'idée d'une émeute religieuse due à une tension locale et faisant écho à l'actualité internationale.

La tension **serait née** de l'introduction, depuis un an, de la *charia* comme loi régissant dans tous ses aspects la vie de la cité : [...] (*Le Monde*, 6.12.2001)

4b. **It was** an otherwise harmless scuffle between a Muslim and a Christian that **turned** the incident at Bata into a bloody riot. This is the only incident in common among the many versions in circulation. It supports the theory that it was a religious riot sparked by local tensions.

This tension **seems to have risen** when the sharia – Koranic law – was introduced a year ago as the law governing all aspects of community life. (*TGW*, 13-19.12.2001)

Dans l'exemple 4, le contenu de discours rapporté est explicitement indexé sur des sources multiples (*les multiples versions de l'incident / the many versions in circulation*), autres que l'énonciateur-origine. On remarquera que cette indexation explicite est différée, puisqu'elle n'apparaît que dans la phrase suivante : l'interprétation complète du conditionnel n'est possible qu'en fonction du contexte large. Phénomène particulièrement frappant, la traduction 4b du premier énoncé (... *la manifestation du 12 n'aurait tourné...*) se fait en anglais sous la forme d'une assertion pure et simple (*It was an otherwise harmless scuffle... that...*) : en l'occurrence, l'indexation sur une source *autre* suffit en anglais à traduire le conditionnel français.

Pourtant le flou et l'anonymat liés à la source ne justifient pas à eux seuls l'emploi de ce conditionnel : de même que dans les exemples précédents, les deux contenus propositionnels noués en 4a autour d'un conditionnel (*n'aurait tourné / serait née*) ont pour propriété d'être invérifiables. La problématique du vrai et du faux revient ainsi comme une

constante, le conditionnel français ayant systématiquement pour fonction de situer les énoncés en retrait par rapport à l’assertion pure et simple, ce dont rend compte la solution de traduction 4b du deuxième énoncé (*The tension seems to have risen...*).

2.4. Source explicite – Remise en cause du contenu de discours rapporté

5a. Ce fut d’abord le survol de l’Irak, vendredi dernier, par quatre appareils militaires israéliens, des F-15, qui, selon la plainte déposée par Bagdad, mardi 8 octobre aux Nations Unies, **seraient entrés** dans l’espace aérien irakien via le Liban et la Syrie, puis **repartis** en direction de l’Arabie Saoudite après avoir passé trente minutes au-dessus du territoire irakien. (*Le Monde*)

5b. First, it was the flight of four Israeli F-15 fighter-bombers over Iraqi territory which, according to the complaint filed by Baghdad with the United Nations on October 8, **entered** Iraqi airspace from Lebanon on October 4, then **flew** towards Saudi Arabia after having spent 30 minutes over Iraq. (*The Guardian Weekly*)

Dans l’exemple 5, la source est explicite (*selon la plainte déposée par Bagdad / according to the complaint filed by Baghdad*). L’absence de source explicite n’est donc pas une constante des énoncés noués autour d’un conditionnel journalistique.

En revanche, les caractéristiques dégagées jusqu’à présent se trouvent toutes réunies :

- on a toujours affaire à un contenu de discours rapporté ;
- ce contenu de discours est indexé sur une source *autre* que l’énonciateur-origine ; le conditionnel d’interprétation « journalistique » implique cette indexation, mais la source *autre* peut être implicite ou explicite ;
- il est assorti d’une prise de distance de l’énonciateur-origine ;
- cette absence de prise en charge se justifie par le caractère invérifiable des propos rapportés.

La traduction 5b se fait à l’aide d’une modalité assertive (*which entered...*). De même qu’en 4b, l’indexation explicite sur une source *autre* suffit ici à dissocier de l’énonciateur-origine le contenu de discours rapporté : l’emploi de *according to* + source (*according to the complaint...*) suffit par ailleurs à signifier l’absence de prise en charge, par l’énonciateur-origine, des propos rapportés.

Dès lors, si le conditionnel journalistique apparaît toujours dans un contenu de discours rapporté et si la source peut être explicite, comme on vient de le constater, on peut s’attendre à ce que le conditionnel journalistique puisse s’employer dans des énoncés présentant les caractéristiques formelles du style indirect classique (SIC).

3. Le conditionnel journalistique dans des énoncés de style indirect classique

Les caractéristiques formelles (et idéales) qui distinguent le style indirect classique du style indirect libre sont d'ordre syntaxique. Si l'on admet l'enchâssement syntaxique dans la matrice du segment introducteur comme critère de style indirect classique, et l'absence d'enchâssement comme critère formel de style indirect libre (SIL), l'affranchissement d'un contenu de discours indirect coïncide alors formellement avec son affranchissement syntaxique. Dans le cas du style indirect libre, cet affranchissement syntaxique donne lieu à des prédications vives (principales ou indépendantes), ce qui tend à favoriser les énoncés de discours représenté plutôt que ceux de discours rapporté. Dans le cas du style indirect classique, l'enchâssement syntaxique, et, qui plus est, cet enchâssement à l'intérieur d'un segment introducteur de discours, tendent à donner au discours indirect une antériorité référentielle et à favoriser les énoncés de discours rapporté. Il ne s'agit là que de tendances, grossièrement ébauchées, mais auxquelles échappent les énoncés construits autour d'un conditionnel journalistique, pour la raison évoquée plus haut : ces énoncés sont toujours des énoncés dont le contenu est contenu de discours rapporté (cf. § 1), d'une part, et, d'autre part, ne sont pas nécessairement des énoncés de source inconnue (cf. § 2.4). Les trois exemples qui suivent (6, 7 et 8) confirment que les énoncés contenant un conditionnel journalistique peuvent être de style indirect classique.

6a. L'équation posée par l'Indonésie, pays qui compte 175 millions de musulmans et dont le gouvernement central est affaibli, est plus délicate. Rien n'est venu confirmer les informations selon lesquelles un camp d'entraînement d'Al-Qaida **aurait été repéré** l'an dernier dans la région de Poso, aux Célèbes, où la tension reste vive entre chrétiens et musulmans. (*Le Monde*, 17.1.2002)

6b. The problem posed by Indonesia, a country of 175m Muslims with a weak central government, is more complicated. Reports that al-Qaida **set up** a training camp in the region of Poso, in the Celebes islands, where there are continuing tensions between Christians and Muslims, have not been confirmed. (*TGW*, 24-30.1.2002)

Informations en français (en 6a), *reports* en anglais (en 6b), annoncent par leur sémantisme un contenu de discours rapporté. L'enchâssement syntaxique se vérifie en français et en anglais : le contenu de discours rapporté est énoncé en français dans une relative, expansion du GN *les informations*, en anglais, dans une complétive du nom *reports*. Le caractère *non vérifié* des propos rapportés est explicite (cf. *Rien n'est venu confirmer... / ... have not been confirmed*) et il ne fait aucun doute que l'on a affaire à un conditionnel journalistique.

7a. La même source affirme qu'en voyageant, fin février, avec cinq autres personnes à bord d'un avion privé en Europe de l'Ouest, Victor Bout **n'aurait échappé** à son arrestation, à l'instigation des autorités belges, que

grâce à la sage précaution d'avoir inclus dans son itinéraire une escale ne figurant pas sur le plan de vol... (*Le Monde*, 26.3.2002)

7b. The same source claims that while travelling on a private plane in western Europe in February Bout **escaped** arrest by Belgian police because he had taken the wise precaution of including in his itinerary a stopover that did not appear on his flight plan. (Trad. Peter Graham, *TGW*, 11-17.4.2002)

Dans l'exemple 7, le contenu de discours rapporté se trouve à l'intérieur d'une complétive du verbe déclaratif, *affirme* en 7a, *claims*, dans la traduction anglaise, en 7b.

8a. – Et soudain tout s'est passé comme si, pour que les Etats-Unis, présentés comme l'incarnation de la « civilisation mondiale », puissent remédier à leur vulnérabilité, la destruction de l'Afghanistan était indispensable. Ceux qui ont recours à cette thèse sont aussi les défenseurs les plus acharnés de la mondialisation. Le reste de l'humanité, qui n'a rien à faire de ce nouveau « fatalisme » d'un **supposé** heurt des civilisations pas plus que des ambitions mondialisantes des multinationales, saura-t-elle procéder à la réconciliation si difficile de l'après-« guerre nouvelle » ? Le sort du XXI^e siècle en dépend.

– En arrière-plan à ce heurt **supposé** des civilisations se profile l'idée sous-jacente que l'Occident **serait** le seul détenteur de valeurs universelles. [...] La notion d'humanisme préexistait-elle en Asie orientale au contact avec l'Occident ? (entretien avec Kenzaburo Oé, *le Monde*, 27.11.2001)

8b. Those who use that argument also happen to be the fiercest champions of globalisation. Will the rest of mankind, who are not concerned by the new “fatalism” of an **alleged** clash of civilisations, any more than they are by the multinationals' globalising ambitions, prove capable of carrying out the difficult process of reconciliation that will follow the “new war”? The fate of the 21st century hangs on that.

Behind that **alleged** “clash of civilisations” one can detect the notion that the West **is** the sole repository of universal values. (*TGW*, 27.12.2001-2.1.2002)

Dans l'exemple 8, on a affaire à une complétive (*p*) du nom en français (*l'idée sous-jacente que p...*) et en anglais (*the notion that p...*), autrement dit à un enchâssement dans le groupe nominal introducteur de discours indirect. Les deux plans d'énonciation sont matérialisés. Ce segment introducteur annonce par ailleurs que l'enchâssée est contenu de pensée. La source, siège de pensée, est explicitée en amont : *ceux qui ont recours à cette thèse / those who use that argument*.

Dans ces trois énoncés (6 à 8), le contenu de discours rapporté est indexé sur une source explicite (autre que l'énonciateur-origine). Exactement comme dans les exemples 4 et 5, cette indexation explicite permet de traduire chacun des conditionnels (*aurait été repéré / aurait échappé / serait*), par une modalité assertive (*set up / escaped / is*), la prise de distance de l'énonciateur-origine par rapport aux propos rapportés reposant entièrement sur cette indexation.

Ces trois cas d'enchâssement syntaxique, constatés à propos des exemples 6, 7 et 8, apportent *ipso facto* une réponse négative à la question posée dans le titre : la présence d'un conditionnel journalistique ne saurait

être la garantie formelle que l'on ait affaire à du discours indirect libre, pour la bonne et simple raison que ce conditionnel est susceptible d'apparaître dans des énoncés qui possèdent les caractéristiques syntaxiques de l'indirect classique. On pourrait conclure et s'en tenir là.

Pourtant, si l'on reprend l'exemple 8, dans lequel le segment introducteur (*l'idée sous-jacente que p.../ the notion that p...*) annonce que l'enchâssée est contenu de pensée, on s'aperçoit qu'il s'agit bien entendu d'une interprétation de l'énonciateur-origine, qui pénètre un mode de pensée *autre* que le sien pour en récuser l'esprit. Le contexte met parfaitement en évidence le double jeu de l'exploration, ou de l'appropriation (cf. *En arrière-plan ... se profile...S*), et de la répudiation (*un supposé heurt des civilisations / ce heurt supposé // an alleged clash / that alleged clash*) de la pensée d'autrui.

Il s'agit ici d'une variante très appuyée de la prise de distance que l'on a systématiquement constatée. On peut à cet égard observer une gradation très sensible : prise de distance justifiée par l'absence de source précise et par le caractère invérifiable des données rapportées (ex. 1, 2, 3, 4, 7) ; mise en doute des propos rapportés (5, 6) ; réprobation d'un contenu de pensée (8). Mais cette gradation s'accompagne de constantes :

– d'une part, l'utilisation du conditionnel constitue un commentaire, une prise de position sur les propos rapportés³. Autrement dit, de façon systématique, une voix énonciative se superpose au contenu de discours rapporté, ce qui rapproche considérablement (par-delà les critères syntaxiques) les énoncés noués autour d'un conditionnel journalistique des énoncés de SIL ;

– d'autre part, la prise de distance énonciative que permet le conditionnel, par rapport à une assertion préalable (correspondant au contenu de discours rapporté), peut s'interpréter comme une opération de désassertion. Le conditionnel journalistique pourrait ainsi se nommer également *conditionnel de désassertion*.

Ces constantes (cf. § 4) sont telles que le conditionnel occupe une place unique dans la métalangue populaire, et offre les ressources d'un cliché qui à lui seul peut tenir lieu de précaution oratoire.

4. Le conditionnel comme cliché : conditionnel journalistique vs conditionnel conjectural

Dans les deux exemples suivants (9 et 10), le conditionnel joue son rôle de *conditionnel de précaution* (cf. § 1). En bon outil métalinguistique, il annonce la fonction qu'il remplit : dans les deux cas, il s'agit de mettre en scène une incertitude. Mais la lecture de ces deux exemples nous montrera que le cliché s'applique à deux interprétations nettement différentes du conditionnel.

³ Il s'agit d'un jugement et non d'un « point de vue ». Le terme de point de vue est plus adéquat pour décrire les phénomènes aspectuels que les phénomènes modaux.

(9) Ces chiffres sont promptement repris par la télévision française. Jean-Pierre Pernaut, par exemple, évoque « de 100 000 à 500 000 personnes qui **auraient été tuées**, mais **tout ça est au conditionnel** » (TF1, 20 avril). Le lendemain soir, la même chaîne annonce : « Selon l'OTAN, entre 100 000 et 500 000 hommes ont été portés disparus. On craint bien sûr qu'ils n'aient été exécutés par les Serbes. (...) Bien évidemment, la preuve de l'accusation reste à faire. » (*Le Monde diplomatique*)

(10) Combinant des observations de deux télescopes spatiaux, [...] ces astronomes en ont déduit que le premier astre se révélait trop petit et le second trop froid pour n'être constitués que de neutrons.

Les deux équipes ont donc imaginé une nouvelle forme de matière, inexistante sur Terre : la « soupe » de quarks. Ceux-ci sont des particules élémentaires, les plus petits constituants de la matière. [...] les étoiles à quarks **seraient donc** automatiquement plus denses que les étoiles à neutrons.

Une cuillerée à soupe de quarks **pèserait donc** davantage qu'une cuillerée de neutrons... **Encore faut-il prendre tout cela au conditionnel.** « *J'aimerais insister sur le fait qu'il s'agit d'un indice, et non d'une preuve, d'une nouvelle forme de matière* », a dit, prudente, Anne Kinney, responsable de l'astronomie et de la physique à la NASA. (*Le Monde*, 10.4.2002)

Dans les deux exemples, le recours au conditionnel est annoncé à titre de précaution oratoire (*tout ça est au conditionnel / Encore faut-il prendre tout cela au conditionnel*), pour marquer l'incertitude qui pèse sur les énoncés noués autour d'un conditionnel (*auraient été tuées // seraient / pèserait*), qui sont des énoncés rapportés en substance dans les deux exemples. Dans les deux cas, le caractère *non vérifié* des propos rapportés est pertinent, et cette pertinence est prépondérante, dans le sens où ce critère suffirait à lui seul à justifier le conditionnel (*Bien évidemment la preuve de l'accusation reste à faire / il s'agit d'un indice et non d'une preuve*).

Malgré tous ces points en commun, ce qui oppose les deux exemples est cependant assez sensible. Le conditionnel de l'exemple 9 est journalistique, tandis que celui de l'exemple 10 est conjectural. Dans l'exemple 9, il s'agit d'une prise de distance par rapport à des propos repris et vraisemblablement amplifiés par télescopage (la disparition de « 100 000 à 500 000 hommes », « selon l'OTAN », assortie d'une crainte, « qu'ils n'aient été exécutés par les Serbes ») : la désassertion conjure le risque d'énoncer le faux. Dans l'exemple 10, en revanche, on a affaire à une conjecture conclusive (cf. les deux occurrences de *donc*), autrement dit à une représentation aussi adéquate, aussi vrai-semblable, que possible de l'état des choses décrit. Dans l'exemple 9, l'enjeu pour le journaliste est de se démarquer, autrement dit de poser une divergence. Dans l'exemple 10, le travail des chercheurs n'est pas encore abouti, mais la tension qui relie la description aux faits décrits correspond à un mouvement de convergence.

Dans les deux exemples, donc, on a affaire à un problème de connaissance. Si l'on devait voir deux modalités différentes dans ces deux interprétations, on nommerait aléthique le conditionnel d'interprétation

journalistique, puisqu'il matérialise la problématique du vrai et du faux, et on nommerait épistémique le conjectural, puisqu'il est là pour signifier la résolution incomplète d'un problème de connaissance. Mais on peut également considérer que la problématique du vrai et du faux est englobée dans la modalité épistémique, l'incertitude, réelle ou affichée, étant le terrain de rencontre entre les deux. Ces deux exemples n'ont pas reçu de traduction, mais dans les deux exemples une solution de traduction épistémique serait envisageable, aussi bien pour traduire le conditionnel journalistique (*might have been killed*) que, bien entendu, pour traduire le conditionnel conjectural.

Au § 3, on avait été amené à dire que la superposition d'une voix énonciative à un contenu de discours rapporté permettait, malgré le verdict de la syntaxe, d'envisager les énoncés au conditionnel journalistique comme des énoncés de style indirect libre. Ici, on sera tenté d'émettre de nouveau des réserves : le cliché annonce de façon passablement mécanique, à seule fin de marquer une divergence préventive en quelque sorte, le recours aux propriétés du conditionnel, dont on a dit qu'elles permettaient aussi bien d'opérer une désassertion que d'exprimer une orientation vers la validation. C'est à ces propriétés que sera consacré le prochain paragraphe.

5. Brève description du conditionnel (antérisage 2)

Pour rendre compte du conditionnel, il n'est pas inutile de garder en mémoire que ce n'est pas le conditionnel qui, en diachronie, s'est formé sur le modèle du futur, mais l'inverse. Pour cette raison, on ne saurait décrire le conditionnel à l'aide de l'équation suivante (11) :

11 Conditionnel *= futur + imparfait

Mais il existe une autre raison qui s'oppose, en synchronie, à cette description (11') : l'appartenance du présent et de l'imparfait à un même paradigme, celui de l'indicatif.

11' Conditionnel = [infinitif + présent] *+ imparfait

Le conditionnel résulte de la fusion d'un infinitif et des formes de *avoir* à l'imparfait, tandis que le futur, sur le modèle du conditionnel, résulte de la fusion d'un infinitif et de *avoir* au présent. Le parallélisme des deux formes peut se représenter ainsi :

Futur = [*infinitif V. lexical* + *avoir présent*].
Conditionnel = [*infinitif V. lexical* + *avoir imparfait*].

Les caractéristiques formelles du conditionnel sont donc le morphème *-ais*, hérité de l'imparfait de *avoir*, et le morphème *-R-*, hérité de l'infinitif. A partir de cet héritage morphologique, on posera une hypothèse de signifié du conditionnel, résumée de la façon suivante : localisation (*avoir*) d'un virtuel (*-R-*) dans un plan autre (*-ais*) que le plan des coordonnées origines,

c'est-à-dire dans un plan *toncal* (cf. latin *tunc*), autre que le plan *noncal* (cf. latin *nunc*)⁴.

5.1. **-ais**, morphème du toncal

Le prolongement de cette hypothèse est que toutes les formes en **-ais** (imparfait, plus-que-parfait, conditionnels) ont une même appartenance paradigmatique, comme le montre l'exemple-type 12 :

12 Il déclara qu'il **était** venu / qu'il **viendrait** / qu'il **aurait** aimé venir / qu'il **venait** souvent

Ce qui caractérise le paradigme des *toncaux* (*était venu, viendrait, aurait aimé, venait*), c'est l'appartenance à un plan (toncal) en rupture avec le plan (noncal) des coordonnées-origine. Dans l'énumération ci-dessus, la construction de ce plan toncal (en rupture) se fait par rapport au segment introducteur *Il déclara que...* : ce segment introducteur porte lui-même la marque d'une rupture (par rapport aux coordonnées-origine), mais il s'agit d'une rupture aoristique (caractéristique du passé simple).

La dépendance syntaxique et énonciative par rapport à un segment introducteur en rupture (que cette rupture soit toncale ou aoristique) entraîne *ipso facto* la construction d'un plan toncal. Autrement dit, les segments placés sous la dépendance d'un segment introducteur en rupture seront nécessairement toncaux, ce qui exclut les possibilités suivantes (12') :

12' *Il déclara qu'il vint / *qu'il fut venu / *qu'il est venu / *qu'il viendra / * qu'il vient souvent

Dans les énoncés indirects libres toncaux, la toncalité est établie par dépendance énonciative et non par dépendance syntaxique. Il en résulte que, en l'absence de dépendance syntaxique (en l'absence d'enchaînement), le morphème **-ais**, en garantissant la toncalité, devient un indice fort (sans être une garantie) d'indirect libre.

⁴ *Noncal* et *toncal* sont deux termes empruntés à Damourette et Pichon (1911-1936, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, tome V, Paris : Editions d'Artrey 1936, réimp. 1970, tome 5). Ils désignent deux actualités, ou deux plans en rupture l'un par rapport à l'autre. *Noncal* (du latin *nunc*) désigne un plan ou l'appartenance à un plan qui englobe les coordonnées-origine. *Toncal* (du latin *tunc*) désigne un plan ou l'appartenance à un plan **autre** que le plan noncal, autrement dit en rupture par rapport au plan noncal. La toncalité est une caractéristique qui correspond à l'appartenance à un plan toncal et non une caractéristique aspectuelle. L'imparfait français est fondamentalement toncal, et accessoirement aspectuel : son interprétation aspectuelle (qui n'est donc pas toujours pertinente, et qui est toujours reçue du contexte) est toujours compatible avec sa toncalité.

5.2. **-R-**, *morphème du virtuel*

Aucun des conditionnels qui apparaissent dans les exemples 1 à 10 n'exprime l'idée de futur (ou de futurité). Pour cette raison, force est d'admettre que l'orientation vers la validation ne fait pas partie de l'invariant du conditionnel. Dès lors, le morphème **-R-**, que possèdent en commun le futur et le conditionnel, et qui est emprunté à l'infinitif, ne signifie pas le futur⁵ (ou la futurité), mais le virtuel, sans aucune indication d'orientation. Il est ainsi compatible avec un mouvement de dévirtualisation (vers la validation d'une relation prédicative), tout comme avec un mouvement inverse, de désassertion, comme dans les énoncés comportant un conditionnel journalistique.

Pour mettre à l'épreuve cette hypothèse, on citera deux exemples (13 et 14). Le premier (13) est un système hypothétique :

13 [...] **si j'étais** à votre place, je ferais réparer cette marche au plus vite.
(Hergé, *Les bijoux de la Castafiore*)

Dans cet énoncé (13), *si* annonce un repère hypothétique, autrement dit la structuration d'un virtuel, pris comme thème nouveau (thétique), tandis que l'imparfait *étais* annonce que ce virtuel est un toncal (c'est-à-dire qu'il se situe dans un plan en rupture par rapport aux données noncales, situationnelles). Le contenu propositionnel ne laisse aucune ambiguïté quant à l'interprétation de cet hypothème virtuel toncal : il ne s'agit pas d'un *potentiel*, mais d'un « *irréel* », qui se construit par altération des données préconstruites, autrement dit en rupture par rapport à ces données (préconstruit : je ne suis pas à votre place). L'altération, constitutive de l'irréel, entraîne *ipso facto* la toncalité de cette proposition et de tout le système hypothétique. En résumé, on a affaire à un virtuel (rôle de *si*), dans un plan toncal (rôle du morphème **-ais**).

Soit maintenant l'énoncé suivant, 13', construit à partir de 13 :

13' [...] je **serais** à votre place, je ferais réparer cette marche au plus vite.

Ce que l'on constate ici, c'est que la toncalité demeure (pour les raisons évoquées ci-dessus : la rupture toncale est due à l'altération des données préconstruites), marquée par **-ais**, et que l'expression du virtuel n'est plus dévolue à la conjonction *si* mais au morphème **-R-** du virtuel.⁶

Le deuxième exemple sera un exemple de conditionnel ludique. On sait que le conditionnel ludique (*je serais le roi, tu serais mon capitaine*) entre en concurrence avec l'imparfait ludique (*on était dans une forêt et tu avais peur*). De façon idéale, le premier (le conditionnel), en sa qualité de

⁵ Pour cette raison, et pour celles exposées au § 5.1, il n'est pas possible de retenir le terme de *toncal futur* qu'emploient Damourette et Pichon pour désigner le conditionnel.

⁶ L'absence de subordination entraîne une contrainte supplémentaire. La parataxe exige que le segment hypothétique se trouve en position initiale, pour que son rôle de repère soit intelligible.

virtuel toncal, est apte à jouer un rôle théatique⁷, autrement dit à inaugurer un univers (virtuel, en l'occurrence), tout comme à mettre en place les touches successives qui renouvellent l'univers ludique (*on serait dans une forêt et tu aurais peur*). Le second (l'imparfait), qui n'est que toncal, est apte à mettre en place ces touches successives *in medias res*, mais beaucoup moins à inaugurer un univers virtuel (*?J'étais le roi, tu étais mon capitaine*). Autrement dit, l'univers ludique une fois mis en place pourra se renouveler et évoluer à l'imparfait comme au conditionnel (ce qui correspond à l'immense majorité des cas dans l'univers spontané des enfants), mais l'imparfait risque d'être pragmatiquement inopérant si cet univers n'est pas déjà construit. Ce phénomène est très sensible dans l'exemple suivant :

(14) — Vois-tu, ma sœur, cette poupée-là est plus amusante que l'autre. Elle remue, elle crie, elle est chaude. Vois-tu, ma sœur, jouons avec. Ce **serait** ma petite fille. Je **serais** une dame. Je **viendrais** te voir et tu la **regarderais**. Peu à peu tu **verrais** ses moustaches, et cela **t'étonnerait**. Et puis tu **verrais** ses oreilles, et puis tu **verrais** sa queue, et cela **t'étonnerait**. Et tu me **dirais** : Ah ! mon Dieu ! et je te **dirais** : Oui, madame, c'est une petite fille que j'ai comme ça. Les petites filles sont comme ça à présent. (V. Hugo, *Les Misérables*, II, 3, viii, p. 521, Folio Gallimard, 1993)

L'exemple 14 nous situe dans un cadre où prime la perversité, où la spontanéité n'a pas sa place, à un stade où le jeu consiste à évoquer un jeu virtuel et appelé à le demeurer. Le toncal pur (l'imparfait) serait ici inadéquat car il donnerait à entendre que le jeu est engagé et que seule sa toncalité est pertinente, le jeu évoluant dans un plan autre, toncal, déjà construit en rupture (par dédoublement) avec le noncal. Or ce n'est pas le cas ici. La structuration de l'univers ludique se poursuit sans que le jeu s'amorce : l'univers ludique est toncal, certes, mais il reste virtuel. D'où l'emploi du conditionnel (*virtuel toncal*).

Les propriétés du conditionnel, *virtualité* et *toncalité*, permettent de construire une prise de distance maximale. C'est vraisemblablement pour cette raison que c'est, entre tous les temps de l'indicatif, le *virtuel toncal* qui joue le rôle de « conditionnel de précaution » (ou conditionnel journalistique). C'est sans doute aussi dans l'indifférence à l'orientation (dévitalisation ou revitalisation) propre au conditionnel que réside l'explication du problème de traduction du conditionnel journalistique, auquel sera consacré le prochain développement.

6. Problème de traduction. Rappel des données

La difficulté, pour le traducteur, tient à ce que, en anglais, l'orientation vers la validation (de la relation prédicative qu'il noue) fait partie de l'invariant sémantique de *would*, alors que le sémantisme du conditionnel (ou *virtuel toncal*), tout en étant compatible avec elle, est indifférent à cette

⁷ Cf. Claude Delmas (1994), « Remarques sur le passif impersonnel de *it to there* », in *L'information grammaticale*, n° 62, juin 1994.

orientation. Par ailleurs, la coutume que l'on a d'opposer « conditionnel futur dans le passé » et « conditionnel proprement dit » (dans le sillage de l'opposition entre « conditionnel temps » et « conditionnel mode ») occulte le fait que cette opposition ne recouvre que deux cas de figure. Cette opposition a aussi pour inconvénient, en occupant le devant de la scène, de rendre marginaux tous les autres emplois du conditionnel à l'intérieur d'énoncés complexes, comme le conditionnel chimérique (*elle cherche quelqu'un qui lui apporterait la contradiction*), ou d'énoncés simples (syntaxiquement indépendants), autrement dit les conditionnels journalistique, ludique, conjectural, « hypocoristique » (de suggestion ou d'atténuation), qui occupent une place pourtant non négligeable. On a affirmé plus haut (§ 1) que le conditionnel journalistique échappait (au même titre que les autres conditionnels qui viennent d'être évoqués) à la dichotomie « futur dans le passé » / « conditionnel proprement dit », qui l'un et l'autre correspondent à une anticipation sur la validation d'une relation prédicative, respectivement à partir d'un repère passé et à partir d'un repère hypothétique. Or ces deux emplois du conditionnel (exemples 15 et 16) se traduisent l'un et l'autre en anglais par *would* + *BV* et partagent suffisamment de propriétés (l'un et l'autre sont dans une relation de dépendance contextuelle) pour coexister sans problème, comme le rappelle l'exemple 17 :

15. **Schéma protase – apodose** *i.e.* le conditionnel est repéré (par rapport au segment hypothétique) => dépendance contextuelle. **Orientation vers la validation + congruence sujet-prédicat (Prototype)**

15a [...] si j'étais à ta place, je **ferais** réparer cette marche au plus vite.
(Hergé, *Les bijoux de la Castafiore*)

15b And if I were you, [...], I'd **get** that step fixed. (transl. Leslie Lonsdale-Cooper & Michael Turner, *The Castafiore Emerald*)

16. **Prédiction indirecte** / *i.e.* le conditionnel est repéré (par rapport au segment introducteur) => dépendance contextuelle. **Orientation vers la validation + congruence sujet-prédicat**

16a Il avait pourtant bien dit qu'il **viendrait**...

16b But he did say that he **would come** —

17. **Coexistence des deux repérages** (le conditionnel est repéré par rapport à un segment introducteur et par rapport à une protase. Orientation vers la validation + congruence interne)

17a Dans *La Croix* du 9 octobre, M. Robert Badinter [...] avait expliqué la nécessité dans laquelle **serait** la France de dénoncer la convention si elle souhaitait rétablir la peine de mort. (*Le Monde*)

17b Writing in the daily *La Croix* on October 9, Robert B [...] explained that France **would** formally **have** to renounce the entire convention if it wanted to bring the death penalty back. (*The Guardian Weekly*)

Le conditionnel journalistique, quant à lui, reflète une orientation contraire, correspondant au mouvement de désassertion qui lui est propre (cf., ci-dessous, l'exemple 18). Par ailleurs, cette désassertion résulte, comme on l'a vu, de la superposition d'une voix énonciative au contenu de discours rapporté, autrement dit d'une dépendance externe, assortie d'une incertitude quant à la congruence entre sujet et prédicat qui peut, le cas échéant (cf. les exemples 5, 6, 8) aller jusqu'à une remise en question.

18. **Conditionnel journalistique** / désassertion : virtualisation (-R-) + toncalisation (-ait) d'un contenu de discours rapporté incertain / dépendance externe : subjectivité + absence d'orientation vers la validation + mise en doute de la congruence sujet / prédicat

18a « Admettriez-vous, leur **aurait-il dit**, que nous discussions des problèmes du Golfe avec l'Irak en votre absence ? » (*Le Monde*)

18b "Would you accept it if we discussed the problems of the Gulf with Iraq but without you ?" he **is said to have asked** them. (*The Guardian Weekly*)

Comme il a été dit à plusieurs reprises, l'opposition qui intéresse le traducteur ne peut bien entendu se percevoir qu'en fonction du contexte, puisque la morphologie du conditionnel reste strictement identique à elle-même. Ce sera là le thème du prochain paragraphe.

6.1. *Le rôle du contexte et de l'interprétation*

19a. Srebrenica était une des « zones de sécurité » que l'ONU avait instaurées en Bosnie pour y regrouper les populations musulmanes sous la protection des casques bleus. Assaillie durant plusieurs jours par les milices bosno-serbes de Radko Mladic, Srebrenica est tombée le 11 juillet. Sans combat, sans résistance de la population musulmane. Durant les jours qui suivirent, les miliciens serbes « trièrent » la population : d'un côté les femmes et les enfants ; de l'autre les hommes, de seize à plus de soixante ans. Les premiers furent déplacés de force pour faire de la ville une zone « ethniquement pure ». Les seconds furent abattus, mitraillés par groupes ou tués d'une balle dans la nuque, mains liées dans le dos. De 7 000 à 8 000 hommes **auraient été massacrés**, sans défense, sans pouvoir esquisser la moindre révolte. Ils avaient cru l'ONU ; elle avait garanti que les casques bleus les **protégeraient**. (*Le Monde*, 30.11.2001)

19b. The men were killed in groups; their hands were tied behind their backs and they were shot through the back of the neck. Between 7,000 and 8,000 defenceless men **were massacred**. They had believed the UN's promise that its peacekeepers **would protect** them. (*The Guardian Weekly*, 6-12.12.2001)

La première occurrence de conditionnel (*auraient été massacrés*) entre dans le récit des événements qui font suite à la prise de Srebrenica (*Durant les jours qui suivirent...*). Ce qui justifie le conditionnel, c'est l'incertitude liée au nombre des victimes. Il s'agit ainsi d'un conditionnel journalistique. L'approximation peut être due à une source unique, qui reste implicite, ou à la multiplicité des sources. En anglais, on constate que le recours à la

diathèse passive (solution des exemples 2 et 3) n'est pas nécessaire. L'approximation suffit à exprimer l'incertitude, et elle est assortie d'une assertion (*were massacred*).

La deuxième occurrence (*protégeraient*), se situe dans un énoncé (p) enchâssé dans la matrice *elle avait garanti que p*. Le sémantisme du verbe de l'enchâssante (*avait garanti*) annonce une anticipation sur la validation du contenu de l'enchâssée. Au conditionnel *protégeraient*, cette anticipation associe une orientation vers la validation de la relation prédicative <*les casques bleus-les protéger*>. Ce conditionnel (« futur dans le passé ») peut ainsi se traduire par *would + BV* (*would protect*).

Les deux exemples suivants comportent un même schéma syntaxique : apposée à gauche de la proposition contenant le conditionnel, une qualification (*indépendant*, dans l'exemple 20a / *traduit en cinquante-sept langues*, dans l'exemple 21a). Pourtant le contexte large n'entraîne pas la même interprétation du conditionnel de ces deux exemples.

20a. Au sein du Canada, le Québec pèse plus que son poids démographique. { **Indépendant** }, **ce serait** un pays de second ordre, doté de la vingtième économie du monde, un îlot francophone aux rivages encore plus fortement battus par les vagues anglo-saxonnes. (*Le Monde*)

Dans l'exemple 20, le contexte large est celui d'un référendum sur l'indépendance du Québec. La qualification n'est pas validée, mais hypothétique. Elle constitue ainsi la protase d'un système hypothétique dont « *ce serait un pays de second ordre...* » est l'apodose, autrement dit le développement prévisible. Ce conditionnel peut donc se traduire par *would + BV* (*would be*).

20b. Quebec carries out more clout in Canada than is warranted by its population's size. { **Independent** }, **it would be** a second-class country with an economy ranking 20th in the world, a small Francophone island subject to even stronger pressures from the surrounding English-speakers. (*The Guardian Weekly*)

Dans l'exemple 21, le thème de l'article est l'ampleur phénoménale de la diffusion de l'œuvre de Simenon. Le nombre de langues dans lesquelles elle a été traduite n'est pas moins phénoménal. Dès lors, la qualification « *traduit en cinquante-sept langues* » ne peut se comprendre comme une qualification hypothétique – on aboutirait à une impasse : *???« Traduit en cinquante-six langues, si Simenon avait été traduit en cinquante-sept langues, il aurait vendu... ». Il s'agit ici d'un conditionnel journalistique, justifié encore par le fait que le nombre d'exemplaires n'est qu'une estimation invérifiable. En l'absence de source explicite, mais également en l'absence de fourchette révélant une approximation (cf. ex. 19), on retrouve la solution de traduction des exemples 2 et 3 (diathèse passive *S is believed to be...*)

21a. **Traduit en cinquante-sept langues**, Simenon **aurait vendu** cinq cent cinquante millions d'exemplaires à travers le monde. (*Le Monde*)

21b. Simenon has been translated into 57 languages. The total number of his books sold throughout the world **is believed to be** 550 million. (*The Guardian Weekly*)

6.2. *Les solutions de traduction*

A1. Un remaniement syntaxique (diathèse passive) : *S is said to...* ouvre également tout un paradigme : *S is reported to...* / *S is believed to...* / *S is thought to...* / *S is credited with...* / *It is believed that S...* / *It was rumoured that...* Cette solution, très productive en l'absence de source explicite, apporte la trace de l'existence d'un plan d'énonciation autre, tandis que la diathèse passive évite la mention de la source (cf. ex. 2 et 3).

A2. Une solution lexicale : *reportedly*, *allegedly*, trace adverbiale d'une source autre, qui demeure implicite, et donc solution de l'ordre du SIL.

B1. L'assertion est une solution de traduction très courante lorsque la source est mentionnée (exemples 5, 6, 7, 8) ou, en l'absence de source, lorsqu'une approximation est explicite (ex. 19 et 20).

B2. Un repérage explicite faisant ressortir la dépendance du contenu propositionnel par rapport à une source **autre** (celle-ci demeurant parfois simple trace lexicale) : *According to...* / *According to unofficial estimates...* / *According to experts...* / *According to evidence gathered by the police...* / *According to a survey...* / *According to some sources...* Ce repérage permet de recourir à une assertion (cf. B1)

B3. Cette dépendance est parfois explicitée dans le sémantisme du verbe introducteur : *Official statistics claim...* / *Some estimates put...* / *some experts believe...* / *The official version is that...* / *There have been insistent rumours that...* On retrouve alors un enchâssement caractéristique de l'indirect classique, et l'enchâssée peut être assertion (B1) ou comporter une modalité épistémique (C), en fonction du sémantisme plus ou moins assertif du verbe introducteur.

C. Une modalité épistémique (cf. l'exemple 22, ci-dessous), qui se caractérise par sa dépendance externe ; mais il subsiste toujours un doute lorsque la source énonciative n'est pas mentionnée : sur quelle source énonciative le jugement épistémique est-il indexé ? Tel est le cas de l'énoncé '*he may have been of service to the Americans*' (22b).

22a. Quelles tractations la CIA peut-elle bien engager avec un proche du « *principal fournisseur d'Oussama Ben Laden* » ? A ce sujet, il n'y a que des informations invérifiables. Du temps qu'il livrait des armes à l'Alliance du Nord, Victor Bout **aurait rendu** service aux Américains, alors désireux de ne pas apparaître en première ligne. Aussi, selon une source dans le monde du renseignement, la CIA **aurait-elle négocié** avec Sanjivan Ruprah, pour lui-même, mais aussi pour Victor Bout [...]. (*Le Monde*, 26.3.2002)

22b. What was the CIA doing negotiating with a friend of Osama bin Laden's main arms supplier? When Bout was supplying the Northern Alliance with arms, he **may have been** of service to the Americans, who were then unwilling to be seen to play too prominent a role in Afghanistan. An intelligence source suggests the CIA **may have been bargaining** to provide not only Ruprah but also Bout with impunity.

D. Une lexicalisation de la subjectivité : *S seems to have... / It seems that... / apparently...* ; ces solutions signalent une subjectivité et une interprétation, mais non sans ambiguïté, ici encore : quelle est la source du jugement ?

Ces solutions peuvent se regrouper de plusieurs façons. On remarquera que les premières (A et B) sont centrées sur la problématique d'une source **autre**, qu'elle soit implicite ou explicite ; c'est cette indexation qui traduit alors le conditionnel, en signalant *ipso facto* que les propos rapportés ne sont pas imputables à l'énonciateur-rapporteur. Les solutions C et D (modalité épistémique et expression d'une subjectivité) semblent le mieux rendre compte de la superposition d'un jugement. L'ambiguïté qui subsiste parfois (en français comme en anglais) quant à la source (ou au siège) de ce jugement tient tout simplement à ce que le jugement peut soit avoir été importé avec le contenu de discours rapporté, soit se superposer à lui.

7. Superposition d'une voix et discordance

C'est cette superposition qui correspond à l'immense majorité des cas.

Le dernier exemple proposé ici est un cas d'opposition concessive, selon un modèle bien représenté (*quand bien même* + p1 au conditionnel, p2). Ce modèle n'est pas l'apanage du journaliste, loin s'en faut, mais il reprend à des fins argumentatives le mécanisme mis en évidence plus haut de l'appropriation et de la répudiation (signalée par le conditionnel) des propos repris. L'opposition concessive consiste, rappelons-le, à hiérarchiser la pertinence de deux contenus propositionnels.

23a. Le gouvernement français avait, lui, affirmé que le refus d'agrément n'était « *pas seulement motivé par son homosexualité déclarée* » mais également par des « *incertitudes sur la mise en œuvre de son projet d'adoption* » et par « *un mode de vie quotidien qui a laissé penser qu'il n'était pas prêt à accueillir un enfant* ». Quand bien même il y **aurait eu** ingérence dans la vie privée de l'intéressé, ajoutait-il, le gouvernement avait agi pour « *protéger le bien-être psychologique de l'enfant susceptible d'être adopté* ». (*Le Monde*, 28.2.2002)

Dans la dernière phrase de 23a, à l'intérieur d'un énoncé de discours rapporté de SIL1 (cf. la présence du segment repère « *ajoutait-il* »), la première proposition (p1) correspond au contenu propositionnel concédé à la partie adverse (« *quand bien même il y aurait eu ingérence dans la vie privée de l'intéressé* ») : ce contenu propositionnel est donc lui-même repris et ce conditionnel est pour cette raison conditionnel de reprise. Mais le rôle du conditionnel ne s'arrête pas là. On pourrait y voir une contestation de la véracité du contenu propositionnel repris (p1 resterait à prouver). Mais (plus vraisemblablement) la prise de distance (virtuelle et toncale) que permet le conditionnel sert aussi à hiérarchiser la pertinence de p1 et celle de p2 (« peu importe que p1, propos repris, soit le cas, ce qui est pertinent, c'est p2 : *le gouvernement [a] agi pour p3* »).

En anglais, la syntaxe est celle d'un énoncé de SIC, le verbe introducteur annonce la concession (*admitted*), le contenu propositionnel concédé est sous forme d'assertion.

23b. The government admitted that it **was intruding** on a person's private life, but claimed that it had acted to "protect the psychological well-being of the child likely to be adopted". (*Trad. Peter Graham, TGW, 7-13.3.2002*).

Conclusion

Le conditionnel journalistique est conditionnel de reprise : il s'emploie pour reprendre des propos tout en manifestant une prise de distance à l'égard de ces propos, le critère *non vérifiable / non vérifié* étant toujours pertinent. L'hypothèse de signifié du conditionnel que l'on a formulée ici tente de rendre compte et de sa morphologie (morphème **-R-** du *virtuel* et morphème **-ais** marquant la *toncalité*, c'est-à-dire l'appartenance à un plan autre que celui des coordonnées-origine) et de ses emplois, y compris lorsqu'il n'est ni « futur dans le passé », ni « conditionnel proprement dit ». Force a été d'admettre que l'*orientation vers la validation* ne fait pas partie de ce signifié, alors que, en anglais, elle fait partie du sémantisme de *would*. C'est là précisément que réside la difficulté de traduction en anglais du conditionnel journalistique : l'emploi de *would* + *BV* est toujours exclu. Les solutions de traduction tiennent compte soit de l'existence d'une source, implicite ou explicite (solutions les plus fréquentes), soit de l'existence d'une subjectivité ou d'un jugement modal.

A la question posée dans le titre, la réponse sera négative si l'on s'en tient aux données syntaxiques pour établir la frontière entre SIL et SIC. Pourtant, l'emploi du conditionnel journalistique est la marque d'une prise de distance de l'énonciateur par rapport aux propos rapportés. On peut considérer qu'il s'agit là d'une manifestation de subjectivité, qui s'opère systématiquement sur le mode de la discordance entre la voix énonciative et le contenu de discours rapporté : le conditionnel signale une appropriation du discours rapporté, assortie d'une répudiation immédiate, en vertu de son signifié : virtualité et toncalité. Par delà les limites fixées par la syntaxe, il serait alors légitime de voir dans ce phénomène un pas vers l'indirect libre, très net lorsque cette discordance relève d'une stratégie de remise en question – on retrouve alors l'hétérogénéité des voix caractéristique du discours indirect libre –, beaucoup moins lorsque le conditionnel ne s'exploite plus que par mesure de précaution.